

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2025/021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : DEVINE Marc – BOURNE Véran - LIENS Charles

Excusés : OLIVIER Denis – BOUCHET Jean-Claude

Syndic suppléant : CAPELLO Jean Pierre – PECOULT Rémi

Excusée : PELISSIER Laurence

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : DEMANDE DE PRET – TRAVAUX MODERNISATION DES PRISES – TRANCHE 2
=====

LE PRESIDENT EXPOSE aux membres présents la nécessité de réaliser un prêt pour les travaux de Modernisation des prises syndicales – tranche 2, communes de Taillades et Cheval Blanc. Ces travaux sont inscrits au contrat de canal n° 2 et subventionnés par la Région PACA et le Conseil Département de Vaucluse, via l'appel à projet du FEADER.

Une demande a été faite auprès de la CEPAC et du Crédit Agricole pour deux prêts : un prêt long terme de 12 ans pour un montant de 50 000 € et un prêt relais de 195 000 € sur 2 ans.

La Caisse d'Epargne ayant fait la meilleure proposition pour ces prêts, le président propose de retenir cette offre dont le détail est le suivant :

- Un prêt relais sur 2 ans avec un remboursement annuel au taux de 3.00 % avec 500 € de frais de dossier
- Un prêt long terme sur 12 ans avec un remboursement annuel au taux de 4.00 % avec 300 € de frais de dossier

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition de la Caisse d'Epargne pour ces prêts et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 084-298401712-20250925-2025_021-DE



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES